

# BRUISSEMENTS DE CANAUX

Bulletin de l'Association Vallée des forges - Décembre 2016 - N°17



Le groupe scolaire pavoisé pour la Libération

## La vie scolaire à l'installation des premiers instituteurs publics en 1869

On a déjà étudié dans le précédent bulletin « Numéro spécial centenaire du Groupe scolaire » que c'est en 1869 que Mrs Mazat et Leleu sont nommés en remplacement des frères à l'école de Pont-Salomon installée à la Caserne. L'organisation du système scolaire primaire en France est régie alors par le Second Empire de Napoléon III. Nul doute que nombre de lecteurs souriront à l'évocation d'un temps que les moins de ... 150 ans ! ne peuvent pas connaître.

Pour être admis dans une école les enfants doivent être âgés de six ans au moins et de treize au plus. Ils doivent être vaccinés et ne point être atteints de maladies ou d'infirmités de nature à nuire à la santé des autres élèves. Les parents ne sont pas contraints d'envoyer leurs enfants dans l'école publique de leur commune, le droit de choisir est absolu selon une loi du 8 mars 1858. L'enseignement primaire est donné gratuitement à tous les enfants dont les parents sont hors d'état de le payer<sup>1</sup>. C'est le maire de concert avec les représentants des différents cultes qui en dresse la liste chaque année. Cette liste est approuvée par le Conseil municipal et définitivement arrêtée par le Préfet. Un billet d'admission est alors délivré à l'enfant.

---

<sup>1</sup> C'est la loi Jules Ferry du 16 juin 1881 qui imposera la gratuité de l'école primaire.

Chaque instituteur peut être à la tête d'une classe de 60 élèves ! ! Qu'il divise en trois divisions au plus, chaque élève d'une même division disposant des livres uniformes et des mêmes devoirs. Peut s'y ajouter toutefois une division préparatoire pour les enfants les plus jeunes. Chaque instituteur arrête l'emploi du temps de sa classe car il n'est pas possible de rédiger un emploi du temps adaptable à toutes les écoles de l'Empire. Une leçon collective commune à plusieurs divisions doit avoir lieu tous les jours sur certaines disciplines : histoire sainte et catéchisme, récits, conseils, leçons de choses, exposé du système métrique à l'aide d'objets concrets et chaque samedi durant une demi-heure sur la civilité : respect envers les parents, les autorités, les vieillards, la conduite à tenir à l'église, en société, à table.

Selon la circulaire ministérielle du 30 juillet 1858 une salle de classe doit avoir une hauteur de 4 mètres pour offrir de bonnes conditions d'hygiène avec une tolérance de 3m30 pour les vieilles bâtisses. Le mobilier varie avec la population des écoles. Mais il est des objets indispensables que l'on doit trouver dans toutes les classes : un crucifix, un buste de l'Empereur, une estrade pour l'instituteur, deux tableaux noirs au moins et trois dans les écoles mixtes, de la craie, des éponges, un poêle, une pendule, des tableaux de lecture, des livres gratuits, une armoire-bibliothèque, des cartes géographiques, un mètre et les principales unités du système métrique, une collection de sentences morales et religieuses sur des tableaux pendus au mur, des balais, un plumeau et tous les objets nécessaires à l'entretien de la propreté. Quant aux tables et aux bancs ils doivent être en nombre suffisant avec des normes bien précises : tables et bancs ne doivent former qu'un seul corps de menuiserie avec des casiers aménagés pour cahiers et livres, les tables doivent présenter un plan horizontal de huit à dix centimètres de largeur percé de trous pour les encriers et un plan légèrement incliné de quarante centimètres de largeur. Des tables à ardoises ne présenteront qu'un plan incliné de trente centimètres avec les ardoises fixées au bois à l'aide de vis.

Lorsque la cloche retentit les jeux dans la cour cessent immédiatement. Les élèves pénètrent en silence dans leur classe, répondent à l'appel de leurs noms et se rangent le long des murs de la pièce. Là le maître fait l'inspection de tenue de propreté, il est important de s'assurer tous les jours, surtout le matin, que les élèves se sont lavé les mains et la figure, que leurs cheveux ont été peignés, que leurs vêtements sont propres. Puis chacun prend sa place déterminée sur les bancs selon le classement obtenu aux compositions hebdomadaires du samedi et s'incline devant le crucifix. Un enfant appelle alors les bénédictions du Ciel sur les travaux de la journée par une prière du catéchisme. La prière terminée chacun s'assied en silence et se met au travail. A la fin de la classe du matin on récite une autre prière : « Sainte Mère de Dieu, nous nous mettons sous votre protection ». Au début de la classe de l'après-midi on récite la prière : « Venez, Esprit-Saint ». Chaque classe est coupée par un repos de dix à quinze minutes. L'air de la classe est fréquemment renouvelé, même en hiver, les fenêtres resteront ouvertes dans l'intervalle des classes. La classe est arrosée et balayée tous les jours. Les balayures constituant un excellent engrais doivent être employées dans le jardin de l'école. Les plus grands élèves peuvent être chargés à tour de rôle des soins de propreté.

Les punitions. Il est avéré que les écoles les mieux dirigées sont généralement celles où les punitions sont le plus rares. Les punitions autorisées sont les mauvais points, la réprimande, la privation partielle ou totale des récréations avec devoir. Surtout jamais de punitions corporelles.

Les récompenses. Les bons points accordés chaque jour au travail, à la politesse, à la bonne conduite, les billets de satisfaction délivrés chaque samedi aux élèves qui ont fait des progrès satisfaisants, l'inscription au tableau d'honneur placé dans l'école, les médailles accordées à la fin du mois.

Le Certificat d'Etudes Primaires. C'est la circulaire du ministre en date du 20 août 1866 qui impose un modèle national de cette récompense donnée auparavant par quelques communes aux élèves quittant définitivement l'école. Il sera remis désormais aux élèves qui auront subi avec succès un examen devant une commission locale constituée de l'instituteur, du maire et du curé, examen portant au moins sur les matières obligatoires. Il ne sera pas obligatoire, l'instituteur n'appellera à y prendre part que les élèves qui le désirent.

## Quelques brèves de Vallée

Même si notre association est superbement ignorée par la Mairie de Pont-Salomon qui ne daigne point la citer sur la liste officielle des associations de la commune sur son site Internet elle n'en demeure pas moins **une entité bien réelle et bien vivante dotée d'un bureau** : Président Joseph Gourgaud, Pont-Salomon – Secrétaire Renaud Aulagner, Changy dans la Loire – Secrétaire-adjoint Jean-Pierre Marcon, Saint-Didier – Trésorière Nathalie Thouvenot, Pont-Salomon – Trésorier-adjoint Jacky Buisson, La Séauve.

En dehors de ses deux publications annuelles distribuées à une centaine d'exemplaires et consultables sur son site Internet l'association **organise des visites de l'église et du village**. Ainsi au printemps a-t-elle reçu deux groupes d'une soixantaine de personnes chacun originaires de la région de Montbrison ainsi qu'un groupe d'enfants du catéchisme de La Chapelle-d'Aurec qui ont découvert les secrets de l'église. Le site Internet géré de main de maître par l'ancien président Renaud Aulagner connaît un certain succès : du 1er janvier 2016 au 3 décembre 2016 les visites s'élevèrent à 9 984. La moyenne est de 896 visites par mois pour les onze premiers mois avec une progression fort sensible pour octobre avec 1482 et novembre avec 1765. Depuis l'installation du site en septembre 2007 on recense 101 779 visites soit une moyenne de 11 310 par an.

**Le LIVRE** ! 420 ans d'histoire de Pont-Salomon depuis 1563 jusqu'en 1983 ! 23 ans de recherches par Joseph Gourgaud. Un titre peu raccrocheur c'est vrai «*Et le pont des monts du sel devint le pont de la vallée des forges*» mais qui traduit bien la métamorphose de notre village. Un «pavé» actuellement de 2 230 pages. Et oui mais quand ? Sans doute en 2018 car il reste encore des documents à traiter et un travail de relecture fort fastidieux à faire. Un livre secret ? Que nenni bien évidemment mais à tirage fort limité à trois ou quatre exemplaires tout au plus car comment vendre un livre pesant plusieurs kilos, peu maniable et à un prix sans nul doute trop onéreux. Selon les vœux de l'auteur sa sortie officielle ne se déroulera ni dans la commune concernée ni dans la Communauté de communes Loire-Semène.

**Un film** sur l'histoire des usines et du village a été tourné par la Société d'histoire de Saint-Genest-Malifaux avec des commentaires de Joseph Gourgaud devant chaque site et chaque bâtiment emblématique du village. Le réalisateur était prêt à le mettre à disposition du Musée de la faulx mais devant le silence puis le refus des responsables de lui donner l'accès à l'atelier et devant le peu d'entrain manifesté par Mr le maire pour faire avancer les choses il a décidé de le confier à notre association qui l'installera sur son site Internet.